

N° 44 ◊ JUILLET-SEPTEMBRE 2015 ◊ 1,60 €

le cheminot Cfdt: de France

MAGAZINE DE L'UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS
ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

#AVEC LA CFDT

**LE 19 NOVEMBRE,
JE DÉCIDE
DE MON AVENIR
AVEC LA CFDT**

Scannez ce
QR code pour
accéder aux 10
engagements
de la CFDT



3 PROPAGANDE

→ Quand la CGT utilise les centres de vacances comme tribune syndicale

4 AGENDA SOCIAL : SANTÉ

→ Bientôt une réalité pour les cheminots du cadre permanent ?

6 FEUILLETON DE L'ÉTÉ

→ Sept CE en moins

7 PACTE SOCIAL CFDT

→ Améliorer le quotidien des salariés du GPF SNCF

8 LES 10 ENGAGEMENTS DE LA CFDT CHEMINOTS

→ Là où la CFDT est majoritaire, les avancées sont visibles

10 MANDAT CE RFF & SNCF

→ Un mandat de transition, de consultations et de grandes décisions

10 NOUVEAUX ADHÉRENTS

→ Un vent nouveau qui vient de l'EST de la France !

10 NOTRE HOMMAGE

→ Gérard, tu nous as quittés trop tôt !

10 SÛRETÉ FERROVIAIRE

→ La sécurité des trains, en question

10 BRÉTIGNY

→ Le BEATT a remis son rapport



édito

→ ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE SNCF

L'HEURE DU CHOIX !

« Je décide de mon avenir, je passe à l'orange ». Ce slogan, qui dépasse la seule campagne électorale en cours, résume les enjeux des scrutins du 19 novembre prochain. ✂ **Didier AUBERT, secrétaire général CFDT Cheminots**

Cela fait maintenant plus de deux ans que les militants de la **CFDT Cheminots** sillonnent et visitent les différents chantiers de l'entreprise, forts des valeurs et des convictions de leur organisation syndicale. Dans le dossier de la **réforme du ferroviaire**, certains ont préféré l'obscurantisme, le refus et un immobilisme dogmatique, contrairement à la **CFDT**, qui a tout de suite compris les **enjeux** de cette réforme.

La **CFDT Cheminots** a réussi à imposer au gouvernement et aux parlementaires sa **vision sociale** du dossier. À côté du statut réaffirmé des cheminots, une **convention collective de haut niveau pour l'ensemble des cheminots** de la branche ferroviaire est nécessaire pour **stabiliser le secteur ferroviaire** en pleine mutation. Il s'agit de ne pas renouveler les erreurs commises sur le dossier du **Fret** en niant les réalités, en baignant dans une nostalgie du passé et en refusant de **regarder l'avenir avec optimisme et détermination**.

Oui, la **CFDT** est déterminée à prouver contre vents et marées que le **Groupe Public SNCF a un avenir** à l'heure de la concurrence ferroviaire intra-moderne, mais aussi au moment où d'autres modes de transport s'organisent.

Oui, la **CFDT** est déterminée à prouver que le mode ferroviaire est un **mode de transport moderne**, pour peu que nous soyons en capacité de nous adapter aux exigences de nos clients Fret ou Voya-



Par un vote renforçant la CFDT, les cheminots ont l'occasion de devenir acteurs à part entière au sein du nouveau Groupe Public Ferroviaire SNCF.

geurs, individuels ou Autorités Organisatrices comme les Régions. C'est le choix de l'immobilisme, du passé, ou celui résolument optimiste de l'avenir. **Un choix d'avenir social, mais aussi économique.** Celui que les cheminots auront à faire ce **19 novembre 2015**. Cessons de regarder dans le rétroviseur, « de parler d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître ».

Des valeurs, des convictions, mais aussi de l'action ! Par les résultats issus des négociations, la **CFDT** prouve quotidiennement dans nombre d'entreprises qu'elle est **en phase avec les réalités du monde** d'aujourd'hui, et en mesure de **répondre aux inquiétudes et aux revendications des salariés**. C'est ce modèle que nous proposons aux **cheminots de choisir par leur vote le 19 novembre**.

La **CFDT** continuera, comme elle l'a fait dans le cadre du **nouveau pacte social**, à **défendre le pouvoir d'achat, les conditions de travail**, mais aussi à donner un avenir aux métiers et aux emplois des cheminots. ●●

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

47-49 av. Simon Bolivar, 75019 PARIS
01 56 41 56 70
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots



N° CPPAP : 1014 S 07026
Dépôt légal n° 808 / 99

Directeur de la publication
DIDIER AUBERT

Rédacteur en chef
CHRISTOPHE DARD

Rédacteur en chef adjoint
ALI BENHADJBA

Ont collaboré à ce numéro
STÉPHANE DERELLE
ERIC CHOLLET
CAROLINE LE GUELLEC
STÉPHANE TARTAR
PATRICK SAPET
PHILIPPE MARSAULT
ANDRÉ FERMIS
PATRICK LE ROLLAND
MARIE-PIERRE
CRUVEILLER

Concept & mise en page
BERNARD TUDOR

Crédits photo
CFDT & FREEPIK

Imprimerie L'Artésienne
Z.I. de l'Alouette - BP
99 62802 Liévin CEDEX



→ PAS DE VACANCES POUR LA PROPAGANDE

QUAND LA CGT UTILISE LES CENTRES DE VACANCES COMME TRIBUNE SYNDICALE

Juillet 2015. Quelque part en France, dans un centre de vacances du CCE... Les cheminots et leur familles profitent de ces moments de bonheur et de détente. Ils attendent cela depuis des mois et voilà qu'ils peuvent enfin oublier les contraintes quotidiennes et leur vie professionnelle. Rien ne pourrait venir troubler leur quiétude. Enfin, c'est ce qu'ils pensaient... ✂ Stéphane DERELLE

Car, pour la propagande, il n'y a pas de repos ! Quoi de plus naturel pour certains élus du CCE que de venir profiter de ce regroupement d'électeurs potentiels pour agiter le drapeau rouge. Et puis, autant également briefer le directeur du centre de vacances afin qu'il annonce lors d'une réunion un cataclysme social suite à la mise en place de la réforme du ferroviaire.

Autour du verre de l'amitié, le cheminot devrait être plus réceptif. Il est temps alors de sortir l'arme de destruction massive, la bien nommée *peur de l'avenir*. En effet, la généralisation du chèque vacances entraînerait des fermetures de lieux de résidence pour petits et grands, des centaines de personnes au chômage... Et d'ailleurs Guillaume PEPY rêve de vendre le patrimoine social...

Appuyée par des élus directement venus de la capitale, la parole du responsable local ne peut que venir semer le trouble dans l'esprit des vacanciers.

Mais heureusement, la majorité du public présent n'est pas très réceptive à ces inepties. À vouloir trop noircir le tableau, on montre les limites de sa crédibilité, surtout de la part d'un



directeur de centre de vacances, qui malheureusement pour lui, n'est qu'un prophète à qui sa hiérarchie demande de transmettre la parole *montreuilloise*.

Et puis, à vouloir dénigrer le chèque-vacances, on lance un débat difficilement contrôlable entre des cheminots qui en bénéficient et d'autres qui aimeraient en bénéficier. Et là, ils découvrent que certains comités d'entreprise proposent des activités sociales modernes qui boostent le pouvoir d'achat des cheminots. Quoiqu'il en soit, utiliser les centres de vacances pour faire de la propagande, ce



Pour la CFDT, les installations mises à disposition des cheminots ne doivent pas servir de lieu de campagne électorale.

n'est pas ce que les cheminots attendent d'élus responsables et intègres. L'agent et sa famille ne choisissent pas les structures du CCE pour qu'on leur indique quel bulletin de vote doit être glissé dans l'urne.

L'édito du catalogue annuel du CCE sert déjà malheureusement de tribune politique aux élus de l'organisation syndicale majoritaire. Il est inacceptable que cela se poursuive dans les salles de spectacle de notre patrimoine social. Ce sont d'autres acteurs que les vacanciers aiment y voir s'y produire. Et surtout applaudir... ●●

→ MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

BIENTÔT UNE RÉALITÉ POUR LES CHEMINOTS DU CADRE PERMANENT ?

La CFDT a proposé à l'ordre du jour la question de la complémentaire santé pour les cheminots du Cadre Permanent. La Direction du Groupe Public Ferroviaire SNCF a accepté. Une négociation va s'engager.

✂ **Ali BENHADJBA & Eric CHOLLET**

Le paysage syndical du GPF SNCF présente ces derniers temps une singularité bien particulière. D'un côté, la **CFDT** avec un syndicalisme de propositions et de résultats et de l'autre, des organisations syndicales qui commentent les propositions de la **CFDT**.

Dernier exemple en date : la complémentaire santé pour laquelle le syndicat UNSA cheminots se livre à une attaque frontale contre la **CFDT Cheminots**. Faut-il en rire ou en pleurer ?

Rappelons que L'UNSA est signataire au même titre que la **CFDT** de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) qui permet entre autres à tous les salariés de bénéficier d'une participation obligatoire de l'employeur à une mutuelle santé.

Et que, paradoxe, sur son site internet, elle propose à ses seuls adhérents l'adhésion à une mutuelle ! Les cheminots du Cadre Permanent doivent-ils rester les parents pauvres en restant exclus d'un dispositif dont bénéficient obligatoirement dès le 1^{er} janvier 2016 tous les salariés ?

Les cheminots du Cadre Permanent doivent-ils se contenter de continuer à payer *plein pot*



La direction, dans son courrier du 25 septembre 2015, accède à notre demande de l'inscrire à l'agenda social 2016.

une complémentaire santé pour eux et leurs familles au détriment de leur pouvoir d'achat ?

C'est dans ce sens que la **CFDT Cheminots** a interpellé la direction de la SNCF, en demandant que soit inscrite prioritairement à l'ordre du jour de l'agenda social en cours de négociation, la mise en place de la complémentaire santé pour les cheminots du Cadre Permanent.

Pour la **CFDT Cheminots**, les salariés du Cadre Permanent ne peuvent pas être exclus de ce nouveau droit ! Des né-



La CFDT, forte de son expérience acquise lors de l'obtention de ce nouveau droit pour les salariés contractuels, jouera pleinement son rôle d'organisation syndicale progressiste.

gociations vont donc pouvoir maintenant s'ouvrir pour permettre aux cheminots concernés d'obtenir une complémentaire santé avec prise en charge de l'entreprise.

Pour la **CFDT**, ce combat social pour une couverture complémentaire s'accompagne de la réaffirmation de son attachement au maintien d'une médecine de soins assurée par le GPF SNCF. L'action syndicale permanente demeure au quotidien la consolidation de notre régime spécial par l'apport de droits nouveaux. ●●





La CFDT s'engage maintenant dans des discussions pour améliorer les conditions sociales et économiques des cheminots du Cadre Permanent.

➡ **TOUS LES CONTRACTUELS DU GPF ONT DÉJÀ LEUR MUTUELLE... L'EXPÉRIENCE ET LA SIGNATURE CFDT**

Depuis 2006, les personnels de la SNCF (EPIC historique) affiliés au régime général bénéficiaient de deux accords d'entreprise signés par l'ensemble des huit organisations syndicales de l'époque, leur garantissant pour le premier un maintien de salaire en cas de maladie et, pour le second, leur assurant un volet prévoyance. En 2015, de nouvelles dispositions ont été négociées pour les frais de santé dans le cadre la prévoyance, tandis que la SNCF reprenait à sa charge le maintien de salaire. De nouvelles avancées signées par les quatre organisations dorénavant reconnues représentatives, seules habilitées à négocier un accord. Le but est d'élargir le bénéfice de ces accords à l'ensemble du personnel du Groupe Public Ferroviaire relevant du régime général (intégration des salariés de RFF). Ces textes viennent d'être de nouveau soumis au Comité Central d'Entreprise

ainsi qu'au CE Réseau. Ces accords élargis permettront dès le 1^{er} janvier 2016 à leurs bénéficiaires de meilleurs remboursements dentaires, hausse du forfait hospitalier, prise en charge d'un forfait ostéopathie... et ce pour un coût moindre pour les salariés cotisants puisque le taux d'appel sera abaissé de 15 % pour le socle.

L'ÉTAPE SUIVANTE : L'EXTENSION DE LA MUTUELLE D'ENTREPRISE AUX CHEMINOTS DU CADRE PERMANENT

C'est la cinquième vitesse d'ores et déjà enclenchée par la **CFDT** dans le cadre de l'agenda social. Nous espérons que le temps nécessaire à cette nouvelle négociation sera pris pour éviter une mise en place précipitée, cause d'irritants de nos collègues cheminots contractuels, avec un logiciel HRA plus performant mais aussi des équipes RH renforcées, formées et dédiées. Le taux de satisfaction compris



Rappelons qu'en France, le budget santé représente en moyenne 10 % des revenus des ménages.

entre 90 à 95 % constaté dans toutes entreprises passées par cette phase est vérifié aujourd'hui dans le sondage que nous effectuons auprès des nos collègues cheminots contractuels, et plus près à vrai dire des 95 % : ce qui ne fait que confirmer l'intérêt de cet avantage social majeur que défend la **CFDT ! ●●**

➡ **ZOOM**

LES GRANDS PRINCIPES DE CETTE COUVERTURE SOCIALE AMÉLIORÉE

- ↻ prise en charge par la SNCF de 60 % pour le socle (dénommé anciennement base),
- ↻ maintien de salaire pendant 6 mois relayé ensuite par le régime de prévoyance, ce qui offre une garantie comparable à celle des agents au CP en cas de longue maladie,
- ↻ lorsqu'un salarié est déjà couvert par un autre régime obligatoire, il n'a pas à cotiser dans le régime de mutuelle,
- ↻ on ne doit cotiser en régime famille que si on a une famille (c'est à dire si on est en couple et / ou au moins un enfant) et que sa famille n'est pas couverte par ailleurs dans un régime obligatoire famille : autrement, on peut souscrire un contrat isolé moins coûteux. ●●

→ SUITE À LA DÉNONCIATION DE L'ACCORD DU 11 JUIN 2015,

SEPT COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT EN MOINS

Sans surprise, l'obstruction de CGT et SUD a abouti à un véritable sabotage du dialogue social à SNCF Réseau.  **Christophe DARD**



Le 11 juin 2015, était conclu au siège du Groupe Public Ferroviaire un accord collectif relatif à la gestion de la période transitoire avant le prochain scrutin, au recours au vote électronique, à la durée des mandats et à la représentation du personnel.

En l'absence d'opposition majoritaire, les signatures de la **CFDT** et l'**UNSA**, avec 38 % de représentativité au sein du Groupe Public Ferroviaire, permettaient la validation et la mise en œuvre de cet accord.

MAIS LAS !

Le 19 juin, CGT et SUD ont utilisé de leur représentativité cumulée supérieure à 50 % pour s'opposer à cet accord d'entreprise. Courroux de leur part ne portant nullement sur le découpage négocié mais sur le vote électronique et les élections professionnelles simultanées le 19 novembre 2015 (CE / DP / Conseil d'Administration / Conseil de surveillance). Tout ça pour ça...

Dès le 8 juillet, la Direction du Groupe Ferroviaire sollicitait donc l'arbitrage de l'administration du travail (DIRECCTE) pour fixer la liste des établissements distincts, comme prévu en absence d'accord validé par les partenaires sociaux.



Les cinq CE métiers de SNCF Réseau ne respectent pas l'esprit de la loi de réforme ferroviaire du 4 août 2014, ni la nécessité d'un dialogue social renouvelé.

Le 10 septembre, la décision de la DIRECCTE Île-de-France territorialement compétente pour l'ensemble du groupe tombait avec le résultat que l'on connaît.

QUEL GÂCHIS

Cette guerre de tranchées, entre la direction et les deux organisations syndicales qui ont dénoncé l'accord, aboutit à un

véritable renoncement concernant le découpage des CE à SNCF Réseau.

Or, avec le compromis de l'accord créant 12 CE Territoriaux au sein de SNCF Réseau, l'objectif était de parvenir d'ici les élections suivantes à un périmètre identique entre les CE de SNCF Mobilités sur le modèle des nouvelles régions administratives. ●●

→ LES CONSÉQUENCES

- Des spécificités régionales fondues dans un périmètre national.
- Des notations sur des périmètres nationaux.

Quid de l'accès aux activités sociales de proximité pour tous les cheminots avec des CE nationaux d'un côté et des CE régionaux de l'autre, qui seront privés d'une part importante de la dotation activités sociales pour les faire vivre ? ●●

→ AVANT

Grâce à l'accord d'entreprise du 11 juin 2015 approuvé par la CFDT et l'UNSA :

38 CE

1
CE à SNCF

25
CE à SNCF Mobilités

12
CE Territoriaux à SNCF Réseau

→ APRÈS

Décision unilatérale de l'Administration du travail suite à la dénonciation de l'accord par CGT et SUD :

31 CE

1
CE à SNCF

25
CE à SNCF Mobilités

5
CE par métier à SNCF Réseau



Le 19 novembre, les cheminots sont de nouveau à l'heure du choix. C'est en accordant votre confiance aux candidats CFDT que nous pourrions enfin moderniser le dialogue social au sein de la SNCF.

→ LA CFDT CONTINUE SON ACTION POUR

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES SALARIÉS DU GPF SNCF

L'agenda social issu de l'accord de modernisation initié et signé par la CFDT améliore concrètement la situation des salariés du GPF. ✎ **Christophe DARD**

→ VOICI QUELQUES EXEMPLES DES **+ CFDT**

ACCORD CET

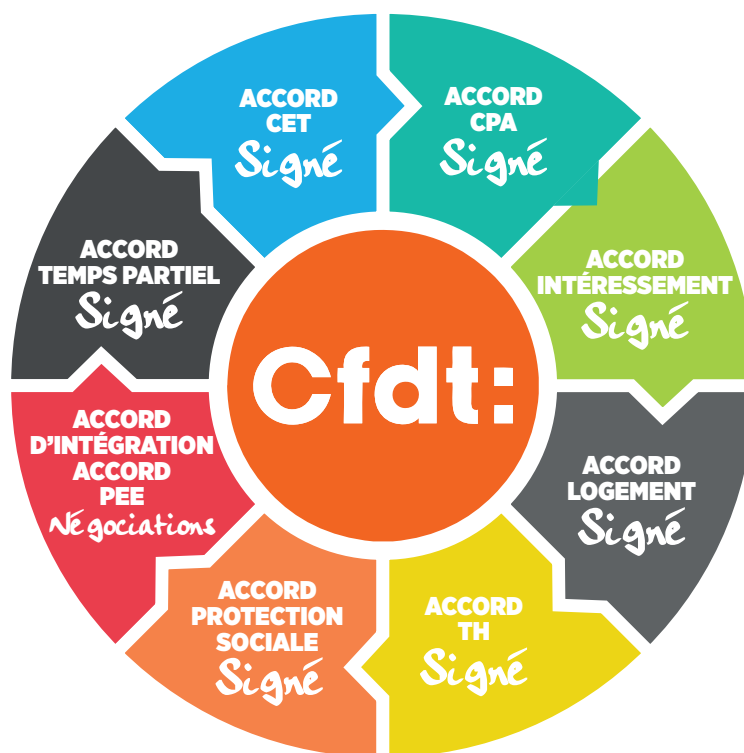
- Suppression du délai d'ancienneté d'un an pour bénéficiaire du CET.
- Absence possible à partir d'une journée (avant cinq jours mini).
- Abondement supplémentaire pour compléter un congé paternité.
- En cas de refus, obligation de proposer d'autres dates au plus près.

ACCORD EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE & DE LA MIXITÉ

- Recrutement du personnel féminin dans la proportion des CV reçus.
- Sanction des harceleurs et de tout affichage et / ou diffusion d'images, de textes ou propos tendancieux ou sexistes.
- Prise en compte des événements de la vie à travers des entretiens avant, pendant et après la demande du salarié.

ACCORD EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TH

- Maintien de l'effort de recrutement des TH.



- Amélioration de l'intégration des TH.
- Amélioration du plan de maintien dans l'emploi des agents devenus handicapés.
- Amélioration des plans de progression professionnelle équitable.
- Meilleure articulation Vie Pro et vie Perso.

ACCORD LOGEMENT

- Expérimentation d'une offre d'accession sociale à la propriété.
- Possibilité de candidater à un logement en dehors de sa région administrative.
- Augmentation du parc so-

cial et du parc libre de logements.

ACCORD INTÉRESSEMENT

- 1 200 euros sur trois ans.

ACCORD PRÉVOYANCE MUTUELLE CONTRACTUELS

- Nouvelles dispositions améliorant la couverture sociale.
- Prise en charge par l'employeur de 60 % du socle.
- Maintien de salaire pendant six mois en cas de maladie.
- Si déjà couvert par un autre régime obligatoire, pas d'obligation de souscrire. ●●



La CFDT continue son action pour améliorer le pacte social du GPF

- La mise en place d'une mutuelle « frais de santé et prévoyance » pour tous.
- La mise en place des chèques-déjeuner.
- La mise en place des chèques-vacances.
- Le règlement de la situation des ex-apprentis.
- La rénovation de la grille salariale.

Téléchargez
la brochure
des 10
engagements
de la CFDT



LÀ OÙ LA CFDT EST MAJORITAIRE, LES AVANCÉES SONT VISIBLES

1



RESTAURATION

DES CHÈQUES-DÉJEUNER POUR TOUS LES CHEMINOTS

La **CFDT** est la seule organisation syndicale à s'engager à mettre en place les chèques-déjeuner. Lorsqu'elle est majoritaire, comme c'est le cas au CE-GI¹ ou à RFF, la **CFDT** agit. À SNCF Réseau, les ex-salariés de RFF bénéficient d'un chèque déjeuner d'une valeur faciale de 11,55 €. La **CFDT** exige sa généralisation à tous les cheminots ne pouvant accéder aux restaurants d'entreprise (actuellement seuls 10 % des cheminots y ont accès). ●●

2



SANTÉ

UNE PRÉVOYANCE ET UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS

L'année 2014 a vu l'aboutissement d'un dossier d'importance avec la mise en place d'une complémentaire prévoyance et santé pour les contractuels. Seule la **CFDT** a contribué à cette avancée. En 2016, dans le cadre de l'ANI² négocié par la **CFDT**, les salariés français devront être couverts par une complémentaire santé prise en charge en partie par l'employeur. La **CFDT** exige l'ouverture d'une négociation de ces dispositions pour les cheminots au statut. ●●

3



RÉMUNÉRATION

RENOVER UNE GRILLE SALARIALE OBSOLÈTE

Mise en place en 1992, elle génère des blocages de fin de grille. Il est indispensable de la faire évoluer. La **CFDT** a obtenu le déblocage de la qualification D par la création de la PR 19. La **CFDT** a notamment obtenu l'ouverture de négociations sur la grille des salaires dans le cadre des accords de modernisation sociale signés avec le gouvernement en 2014. Ce sujet fait partie intégrante de l'agenda social dont la **CFDT** est à l'initiative. Il est actuellement en cours de négociations. La **CFDT Cheminots** exige, sans attendre, une véritable reconnaissance du métier d'agent de conduite par l'attribution de la PR 20 au grade de TB3. ●●

4



ACTIVITÉS SOCIALES

POUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES CE

Depuis longtemps, les aspirations des cheminots ne sont pas entendues. La **CFDT** invite tous les cheminots à débattre des orientations des CE en matière d'activités sociales et ainsi devenir acteurs du changement. ●●

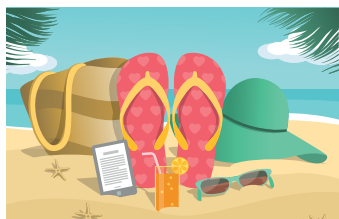
¹Comité d'Établissement Gérant de l'Infrastructure / ²Accord National Interprofessionnel

5



CHÈQUES-VACANCES

DES CHÈQUES-VACANCES POUR TOUS LES CHEMINOTS



La **CFDT** a mis en place les chèques-vacances pour les cheminots des CE de Paris-Nord, Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg, les CE des directions centrales, ainsi que chez RFF. ●●

6

VACANCES POUR TOUS

UNE OFFRE DE SÉJOUR ADAPTÉE

40 % des demandes d'inscription à des centres de vacances ne sont pas satisfaites. Chaque cheminot doit pouvoir bénéficier d'une offre de vacances la plus large possible. Pour cela, la **CFDT** vous propose :

- une gestion transparente,
- une optimisation de nos offres de vacances,
- une plus grande diversité de propositions de voyage. ●●

7



COMITÉS D'ENTREPRISE

DES CE ÉTHIQUES ET ÉQUITABLES

La **CFDT** défend un modèle de gestion rigoureux. La SNCF verse aux CE l'équivalent de 1,721 % de la masse salariale brute, soit 33,5 millions d'euros par an (en 2014). La **CFDT** s'engage à l'exemplarité de ses élus, tous soumis au respect d'une charte d'engagements. ●●

8

LOGEMENT

UNE POLITIQUE DE LOGEMENT VOLONTARISTE

La principale difficulté dans les grandes métropoles, comme en Île-de-France, est de trouver un logement à proximité de son travail, abordable financièrement et dans un environnement suffisamment agréable pour envisager d'y vivre durablement. La **CFDT** revendique une vraie politique de logement pour garantir une solution d'hébergement pérenne dès l'embauche. ●●

9



PROGRÈS

UN CADRE SOCIAL DE HAUT NIVEAU

Qui permette de développer de véritables projets personnels et professionnels. En 2014, la **CFDT** a sauvé le modèle (ou pacte) social des cheminots lors de la réforme du ferroviaire. Toujours en pointe pour combattre les effets dévastateurs du dumping social, la **CFDT** négocie un cadre social de haut niveau dans lequel l'intégralité du contrat social cheminot doit être la norme imposée à tous les opérateurs ferroviaires. ●●

10



L'INTÉRESSEMENT

POUR TOUS

À partir de juin 2016, 1 200 euros minimum garantis sur trois ans. Résultats visibles sur votre fiche de paie... ●●

→ 2012-2015

UN MANDAT DE TRANSITION, DE CONSULTATIONS ET DE GRANDES DÉCISIONS



En décidant, pour certains, de repartir pour un mandat au CE, nous savions que celui-ci serait dur et éprouvant. C'est le mandat de la réforme ferroviaire, de la transformation de Réseau Ferré de France en SNCF Réseau, c'est aussi celui d'un grand changement pour tous ceux qui nous ont élus. ✂ **Caroline LE GUELLEC**

I aura fallu s'imprégner des centaines de pages des différents dossiers consultation, appréhender les organisations proposées pour l'ensemble des directions centrales et territoriales. Au bout du compte, nous aurons réussi à mettre au point un texte commun entre organisations progressistes et entre élus SNCF et RFF. Si les avis rendus par les élus du CE SNCF Réseau sont toujours aussi étayés, c'est que nous avons une culture du dialogue social différente au sein de ex-RFF. La Direction a toujours pris en considération nos remarques, propositions ou revendications, et en face de chaque avis rendu, nous avons obtenu une réponse de la direction. C'est ainsi que des dispositifs ont fait leur apparition, tels la création d'une commission

paritaire pendant toute la phase de transition, la mise en place d'une cellule mobilité pour accompagner les agents ex-RFF dans la recherche d'un poste lorsqu'ils ne trouvaient pas leur place dans les nouvelles organisations, la nomination d'une gestionnaire de carrière dédiée aux ETAM... C'est cette vision du dialogue social que nous voulons partager et développer au sein de SNCF Réseau. Il ne s'agit nullement de vouloir organiser une cogestion de l'entreprise, mais simplement de ne pas rester arc-bouté sur des positions de principe qui font que le dialogue s'enlise et que le progrès social devient impossible.

C'est grâce à cet état d'esprit que l'accord d'intéressement a pu être mis en place pour l'ensemble des agents de SNCF Réseau. ●●

je passe à
L'cfdt: RANGE

→ ACCORD
D'INTÉRESSEMENT À
SNCF RÉSEAU 2015-2017 :
**UNE AVANCÉE POUR
TOUS LES CHEMINOTS
DE SNCF RÉSEAU**

Ce projet d'accord marque la volonté d'instaurer un régime d'intéressement au sein de chaque EPIC du Groupe Public Ferroviaire. Cette nouveauté est issue d'une négociation propre à un dialogue social constructif. Il est créateur de droit pour tous les cheminots de SNCF Réseau.

DANS SON AVIS, LE CE A SOULIGNÉ L'INTÉGRATION DE PLUSIEURS POINTS ESSENTIELS À CET ACCORD :

- **Le principe** d'un versement universel. Chaque cheminot bénéficiera à part égal du produit de la performance collective.
- **Le principe** d'une diversification des critères. En effet, l'accord ne se construit pas sur une stricte vision économique. Les critères relatifs à la production de SNCF Réseau et à la performance sociale traduisent la réalité de l'entreprise et la volonté d'enclencher des dispositifs vertueux et mesurés sur les conditions de vie au travail des salariés.
- **Le principe** d'atteinte partielle adjoint à chaque critère.
- **Le principe** de pilotage de l'accord qui permet de surpasser la passivité traditionnelle du suivi.
- **Le principe** de pédagogie et d'appropriation des critères.
- **Les moyens** imposés à la direction pour permettre aux salariés d'être en capacité de réaliser les objectifs fixés.

CERTAINS POINTS ONT FAIT L'OBJET DE REMARQUES DE LA PART DU CE DE SNCF RÉSEAU :

- **Le montant** plafonné à 2 % traduit une intrusion de la vision budgétaire de l'État. Les injonctions paradoxales



d'un État qui impose des contraintes, y compris en terme d'emplois, tout en posant des objectifs élevés ne peuvent qu'être dénoncées.

- **Les engagements** pris sur le critère relatif à la performance industrielle et sociale doivent être matérialisés par des actions subséquentes : les plans d'actions issus des réponses apportées par le questionnaire *Allure* et la disponibilisation des salariés par leur service pour le suivi des formations devraient ainsi faire



Cependant, l'intéressement pour tous les agents de SNCF Réseau est une belle victoire. Il est normal que nous partagions tous ensemble, et de façon équitable, les fruits d'un travail collectif.

l'objet d'un suivi au même titre que le pilotage du critère lui-même. La vigilance des élus et des organisations syndicales sur ces points sera particulièrement grande.

- **Les conditions** d'informations et d'appropriation par les salariés sont essentielles et feront l'objet d'une attention toute particulière des élus et des signataires.
- **Le Comité d'Entreprise** souhaite la poursuite des négociations afin de permettre un régime d'épargne salarial bénéfique pour tous.

Par ailleurs, le Comité d'Entreprise a exprimé son attachement à l'unité sociale au sein du Groupe Public Ferroviaire. À ce titre, l'intégration de principes équivalents entre les accords de Réseau et de Mobilités concourt à cette unité. En rendant cet avis, les élus se sont heurtés à des réactions négatives de la part de certains collègues. En effet, cet accord n'est pas à la mesure de celui qui était en vigueur au sein de RFF. Le fait de perdre environ 1 000 euros sur leur intéressement a été vécu comme une nouvelle couleuvre à avaler... Certes, mais il est encore trop tôt pour faire la caisse, il faudra attendre la fin et la signature de l'ensemble des accords d'intégration pour savoir si nous avons réussi à mettre une place un système où tout le monde se retrouvera. ●●

→ LES MILITANTS DE FIRST REJOignent LA CFDT

UN VENT NOUVEAU QUI VIENT DE L'EST DE LA FRANCE !

Depuis le début de l'année 2015, un vent nouveau en provenance de l'Est de la France se propage dans les régions. En effet, des militants d'une organisation syndicale non-représentative ont fait le choix de ne plus être absents des tables de négociations nationales. ✂ Stéphane DERELLE & Stéphane TARTAR



Le secrétaire Éric FOSSIER ainsi que l'équipe CFDT d'Amiens se réjouissent qu'une nouvelle dynamique soit en train de prendre forme sur la Picardie.

de l'équipe dirigeante de l'UPR de Strasbourg les a totalement convaincus. Leur intégration dans une équipe dynamique n'a posé aucun problème. Ils ont trouvé chez Pascal DEISS et son équipe une volonté de faire progresser la CFDT, et de faire du syndicalisme de proximité au service des cheminots. C'est en rencontrant tous les services de la région alsacienne, en allant quotidiennement à la rencontre des cheminots, que leur message d'un nouveau départ syndical porte ses fruits depuis quelques mois.

En effet, ce sont près d'une centaine de cheminots qui ont quitté FIRST pour rejoindre la CFDT en Alsace emportés par ce nouvel élan et avec eux une vingtaine d'élus. Ce vent d'Est a d'ailleurs soufflé jusqu'en Picardie. En effet, la section FIRST de la région d'Amiens a décidé, à son tour, lors de son AG du 23 juin 2015 de rejoindre, à l'unanimité des adhérents et militants présents, le syndicat CFDT Cheminots et l'UPR.

Ensemble, ils saisiront l'opportunité qui leur est donnée d'être actrices et acteurs d'un renouveau syndical en région Picardie. ●●

A l'heure de l'élaboration d'une convention collective, de la réécriture de l'ensemble des accords d'entreprise et d'une nouvelle représentativité décisive pour l'avenir de SNCF, il est temps, pour les militants alsaciens de FIRST, de rejoindre une organisation syndicale qui leur permette de peser dans les discussions.

Pour eux, seule la CFDT, que ce soit historiquement, structurellement ou dans son caractère résolument progressiste, est capable de porter le débat à sa réelle dimension tout en conservant une véritable force d'opposition dans le cas où le dialogue social atteindrait ses limites. Ces militants régionaux se sont totalement retrouvés dans les propositions de la CFDT et le discours

→ À NOTRE COLLÈGUE ET AMI

GÉRARD, TU NOUS AS QUITTÉS TROP TÔT !

Il a attendu ce 9 juillet pour faire le grand voyage en cette journée historique de conquête syndicale. ✎ Patrick SAPET



Un moment de recueillement a été tenu en présence de Laurent BERGER et de tous les militants CFDT, le 10 septembre 2015, lors du lancement de la campagne des élections professionnelles au Groupe Public Ferroviaire SNCF.

Ses copains du Sud-Est, du Groupe Technique Commercial Voyageurs et Trains, et le Bureau national de la CFDT Cheminots pleurent un ami. ●●

Journée où nous avons pu annoncer aux salariés du Groupe Ferroviaire SNCF la mise en place de l'accord d'intéressement. Gérard nous a quittés à 56 ans. Toute la **CFDT Cheminots** a perdu un ami, un collègue, un représentant du personnel, un homme courageux. Le passage trop court de Gérard parmi nous laisse le souvenir d'une belle personne avec de l'énergie, de l'honnêteté, des qualités humaines reconnues par tous. Gérard a su se faire remarquer dans les plus hautes instances de la **CFDT**, il est devenu secrétaire national de la **CFDT**.

Militant et membre des plus hautes instances de la CFTC pendant des décennies, Gérard a été un des piliers à l'arrivée des militants de la CFTC à la **CFDT**.

Il avait la vision politique réaliste et c'est bien des hommes et des femmes de sa trempe dont le monde syndical en permanente mutation a besoin aujourd'hui. Gérard laisse dans une peine immense sa compagne, Cathy, sa fille, et ses trois petits enfants.

Gérard serait heureux de nous voir tous unis, en ordre de marche, tous à plein régime, pour gagner ces prochaines élections dans le GPF. ●●

→ ATTAQUE DU THALYS

LA SÛRETÉ DES TRAINS, EN QUESTION

Le vendredi 21 août, le personnel et les voyageurs du Thalys 9364 ont été victimes d'une attaque à l'arme à feu. Cette attaque dans le THALYS, déjouée, pose la question de la sécurité dans les gares et les trains. ✂ Philippe MARSAULT

à où l'avion est hyper-sécurisé, avec la fouille de tous les passagers et de leurs bagages, le train est un espace en accès relativement libre. Les gares sont par conception et nature des lieux plus ouverts que les aéroports. Elles le resteront, car les sécuriser entièrement aurait un coût astronomique. Les accès doivent néanmoins être plus étroitement surveillés et les intentions malveillantes détectées autant que possible. Toutefois, la mise en place de portiques ne saurait sans doute être systématique. Et en cas de détection, il resterait à disposer de moyens opérationnels qualifiés pour gérer immédiatement la situation

POUR LA CFDT, DES MESURES PEUVENT ET DOIVENT TOUTEFOIS ÊTRE PRISES DANS LES MEILLEURS DÉLAIS :

→ Généraliser les billets nominatifs sur la totalité des voyages transfrontaliers comme cela se fait pour l'EUROSTAR, ainsi que pour près des 60 % des trajets français. La CFDT demande que des contrôles coordonnés et simultanés se fassent entre autorités européennes sur des trajets ciblés.

→ Mettre en œuvre des contrôles aléatoires des bagages, voire de tous les bagages d'un même train, l'examen pouvant se faire aux rayons x comme cela se fait en Espagne. Il faut que le voyageur sache que lorsqu'il



Les personnels du chemin de fer sont là pour assurer du service aux voyageurs mais il n'est pas question de les transformer en superman ou vigiles. »
Didier AUBERT, secrétaire général CFDT Cheminots, interview BFM TV du 18 septembre 2015

prend le train, il peut être l'objet d'un tel contrôle.

→ Mobiliser des moyens pour organiser des patrouilles mixtes en priorité à bord des trains transfrontaliers, ce qui passe par une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

→ Répondre aux enjeux de la sécurisation des trains et des gares par le développement des MOYENS HUMAINS de la SUGE.

→ Renforcer les pouvoirs de la Surveillance Générale (dans le cadre de la fouille y compris dans les palpations de sécurité).

→ Former spécifiquement le personnel concerné à la sécurisation des trains et des gares en s'appuyant sur le retour d'expérience du déroulé des événements du THALYS.

→ Au-delà du 3117, ce numéro vert de vigilance citoyenne, il faut accentuer la signalétique dans les gares et les trains sur la VIGILANCE, sans tomber dans la paranoïa. Cela demande une communication intelligente et adaptée au contexte sûreté local. L'extension de la vidéo-surveillance est aussi une réponse à la sécurisation en lien avec la déontologie dans son application.

LA SÛRETÉ N'A PAS DE PRIX

Dès à présent, la CFDT demande à ce que la sûreté soit une priorité nationale, avec des moyens financiers et humains supplémentaires. Pour que cela ne reste pas de vains mots et de vaines annonces, des effectifs supplémentaires doivent impérativement être notifiés. ●●

→ DÉRAILLEMENT DU 12 JUILLET 2013

BRÉTIGNY

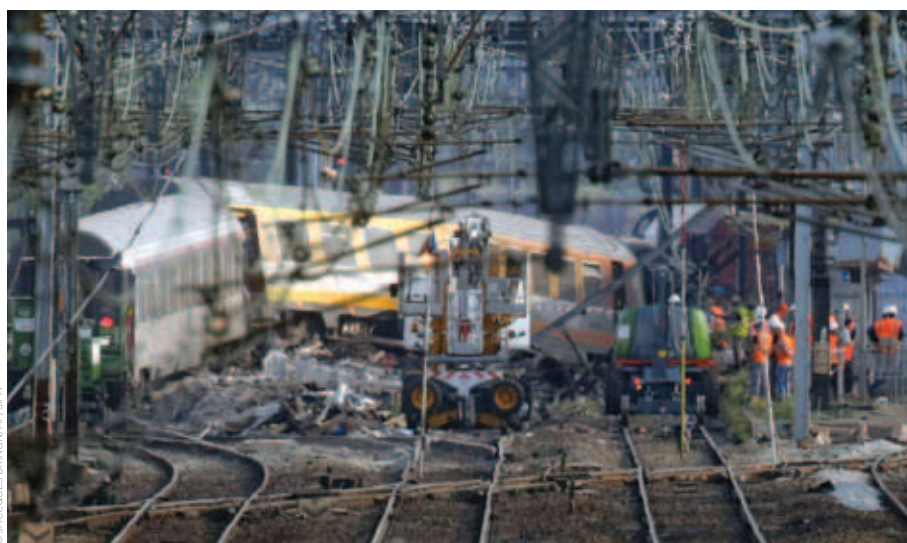
LE BEATT* A REMIS SON RAPPORT

Quatre voitures de queue du train Intercités 3657 dérailent sur une aiguille à l'entrée de la gare. Bilan : sept morts et 32 blessés, dont 11 grièvement. ✎ André FERMIS

Une expertise métallurgique détermina que des ruptures de boulons s'étaient produites dans le temps. Le rapport du BEATT confirme le scénario de l'accident provoqué par une éclisse qui a pivoté autour du corps du 4^{ème} boulon et s'est logée ensuite dans le cœur de l'appareil de voie. Ce rapport ne vise en aucun cas à établir des responsabilités. Il pointe des défaillances possibles lors des opérations de maintenance mais relève également que d'autres facteurs ont pu contribuer à ce dramatique accident : vétusté du réseau, faiblesses dans l'organisation et le suivi interne de la maintenance des voies ferrées.

TROIS NOUVELLES RECOMMANDATIONS SONT LANCÉES

→ La vérification régulière, par des audits externes, de la conformité de l'âge moyen des différentes composantes du réseau conforme à la stratégie de



rajeunissement. Ces audits devront également analyser les moyens alloués à l'entretien, ainsi que leur cohérence avec les besoins.

→ L'amélioration de la politique d'affectation des cadres dans les établissements en charge de la maintenance et de l'infrastructure ferroviaire.

→ L'intégration systématique dans les audits de sécurité des établissements en charge de



Pour la CFDT Cheminots, il faut tirer les enseignements de cette catastrophe qui a profondément choqué tous les cheminots.

la maintenance de l'infrastructure ferroviaire, des contrôles de l'état réel d'un échantillon d'équipements ayant récemment fait l'objet d'intervention de surveillance ou d'entretien pour évaluer la pertinence des règles de maintenance et la qualité de leur mise en œuvre.

Même si ces recommandations font en ce moment l'objet d'une analyse approfondie par les experts SNCF, elles devront être immédiatement intégrées au programme d'excellence sécurité dénommé *Prisme*.

Toutes mesures allant dans ce sens, et dont certaines sont demandées depuis longtemps par la **CFDT Cheminots**, sont les bienvenues, même si on peut les juger encore insuffisantes. ●●

→ LA CFDT PRÉCONISE

- Le renforcement de la prévention.
- Des réflexions en toute transparence sur les référentiels de sécurité.
- Une évaluation de l'optimisation de la maintenance menée depuis plusieurs années.
- Une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences plus fine et effective afin de maintenir la connaissance du terrain.

- Une maîtrise et un contrôle de la sous-traitance pour s'assurer qu'aucune faille n'est possible à ce niveau.

La question des moyens et notamment humains est toujours posée. Concernant les moyens financiers, l'EPIC SNCF Réseau devra redéployer ses investissements, sachant que des économies restent à faire. ●●

* Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transports Terrestres

LE SYNDICALISME DE LA CFDT CHEMINOTS

ÉV LUE

Après la mise à jour de sa charte graphique, du site internet et de la création de l'appli mobile, la CFDT Cheminots s'est dotée d'une chaîne webTV, parrainée par Laurent BERGER. Au programme : de l'information syndicale, connaître ses droits, débattre, donner son avis, webSérie, nous rejoindre...



FGTE
CHEMIN  **TS.tv**



 NOUVEAU
SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org

 NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots

 NOUVELLE
APPLI MOBILE
Sur AppStore et GoogleStore

 E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/